



QU'EST-CE QUE LE PROJET ERSO III ?

OBJECTIF

L'objectif du projet ERSO III, qui court entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013, est de renforcer le lien entre la migration et le développement, notamment en contribuant à la **réintégration sociale et professionnelle** des personnes ayant migré en Europe et rentrées volontairement dans leur pays d'origine. Plus concrètement, le projet ERSO III permet aux migrants de retour d'être accompagnés par les partenaires locaux afin de faciliter leur réintégration professionnelle et sociale.

PARTENAIRES

Les **partenaires en Europe** sont les suivants: France Terre d'Asile en France, Caritas Autriche en Autriche, Maatwerk bij Terugkeer aux Pays-Bas, Caritas Europe et Caritas International en Belgique, ACCEM en Espagne et Raphaels Werk en Allemagne.

Les **partenaires dans les pays d'origine** sont les suivants: Christian Carrefour Développement (CARDEV) au Maroc, Caritas Sénégal au Sénégal, Centre de Création d'Entreprises de Yaoundé (CCEY) au Cameroun, Brothers Resource Centre en Sierra Leone et Bureau de Conseil en Gestion et Organisation (BCGO) au Togo.

1

BENEFICIAIRES

1. Les personnes de **nationalité** togolaise, marocaine, sénégalaise, camerounaise ou sierra léonaise.
2. Ils doivent également répondre aux **critères** suivants :

En cas de départ de la France (ou d'autres pays de l'Union européenne) :

- Migrants retournant dans leur pays d'origine dans le cadre de l'aide au retour volontaire de l'OFII ;
- Personnes en situation irrégulière pouvant justifier au moins une année de séjour en France (retournant avec ou sans l'intervention de l'OFII) ;
- Demandeurs d'asile (déboutés) (indépendamment de la durée du séjour en France et retournant avec ou sans l'intervention de l'OFII) ;
- qui ont besoin d'assistance (public vulnérable).

Ce projet est financé par la Commission européenne.





Migrants déjà arrivés dans leur pays d'origine :

- Migrants arrivés dans le cadre d'un programme de retour volontaire ou par le biais du retour forcé ;
- Demandeurs d'asile (déboutés) indépendamment de la durée du séjour en France et quelque soit la nature de retour (volontaire ou forcé ; avec ou sans l'intervention de l'OFII) ;
- Personnes en situation irrégulière pouvant justifier au moins une année de séjour en France quelque soit la nature de retour (volontaire ou forcé ; avec ou sans l'intervention de l'OFII) ;
- qui peuvent justifier qu'ils sont rentrés de la France (ou d'autres pays de l'Union européenne) depuis moins de 12 mois ;
- qui ont besoin d'assistance (public vulnérable).

DEMARCHES EN FRANCE

Les démarches dans le cadre du projet ERSO sont **indépendantes des démarches effectuées après de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)**.

Pour bénéficier du projet ERSO, les personnes intéressées doivent **prendre contact avec France terre d'asile** qui les mettront en contact avec les partenaires du projet. Envoyez votre email à l'adresse : ftdadiel@france-terre-asile.org en indiquant votre nom et prénom, votre nationalité, votre situation administrative (en situation régulière ou irrégulière) et la date de votre départ.

2

Ce projet est financé par la Commission européenne.

